
ADDITIF AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Bouledogue anglais

Taille : Moyenne;

Couleur de la robe : Rouge, blanc, fauve ou fauve pâle; avec ou sans marques;

Marques de couleur : Pie, bringé, avec ou sans masque noir, mouchetures acceptées;

Texture et longueur du poil : Poil droit, court, fin, lisse;

Corps : Compact, fort, bas sur pattes, large aux épaules, étroit au rein, dos de carpe, poitrine profonde;

Forme et position des oreilles : Oreilles en rose, petites et fines, attachées haut et bien écartées;

Forme et port de la queue : Droite ou en crochet, courte, plantée bas, portée vers le bas;

Pieds : Compacts et de grandeur modérée;

Caractéristiques uniques : Tête et face couvertes de rides, nez noir plat avec de larges narines, museau large et court avec un prognathisme inférieur retroussé, corps en forme de poire.